CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour un [abonnement]—DIX PIASTRES PAR AN payables aux mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement convenu.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertion ne sera pas fixé, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnemens à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

POUR MONROE & HARRISBURG, Ouachita et les Ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur ROMEO, capitaine Manning, partira pour les ports ci-dessus, samedi le 19 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à KIMBALL & POMEROY,
16 nov 6, Levée de devant.

[...]GE et les Ports intermédiaires—Le bateau à vapeur COMMERCE, capitaine G. Mahé, ayant des emménagemens commodes pour les passagers. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. MATERRE,
rue Saint Louis, no. 10.

N. B. Aucun fret pour la côte ne sera reçu à moins que le montant n'en soit payé en ville, et celui qui sera débarqué de nuit le sera aux risques du chargeur.
16 nov

Pour Alexandrie & Natchitoches et tous les Ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur, bien construit et bon marcheur, TECHE, capitaine Parker, partira pour les ports ci-dessus, samedi, [19] du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti.
15 nov KIMBALL & POMROY.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure. COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co,
2 sept rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemine (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemine pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
GRAY, DURRIVE & Co.
42 & 43, Nlle Levée.

N. B Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La goëlette fine marcheuse, Mexicano, capitaine Martin, doublée et chevillée en cuivre, du port de 800 barils entre ponts, s'adresser à EASTMAN & FRERES,
15 nov 30, Vieille Levée.

On demande deux navires de 250 à 300 ton. [...] S'adresser au No. 10, rue Toulouse. 14 nov—3

A VENDRE la goëlette CAROLE, construite à Pensacole, du port de 31 tonneaux elle est au bassin d'en haut en bon état pour recevoir un chargement où l'on voudra s'adresser au capitaine à bord.
11 nov.—5 MANUEL DELBARCO.

A FRETER.
La polacre autrichienne VEZZOSO, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morien, prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St Louis

A Vendre—La goëlette Helen, de [...] tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
8 nov 24, rue de la Douane.

A LOUER—Le magasin rue du Camp No 38, dernièrement occupé par les soussignés.
HOSKINS & WILCOCKS.
12 nov Rue du Camp No 51.

A LOUER—Le Magasin rue de Camp, No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS,
nov 51, rue du Camp.

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à la Banque Consolidée. 3 nov

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp. S'adresser au No. 36, rue du Camp, au premier. 8 nov.

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain.
HOSKINS & WILCOCKS,
21 oct—1m rue du Camp, No. 38.

A LOUER.
DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co. —Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER,
15 oct 50, rue du Canal.

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à 21 sept ISAAC T PRESTON.

A LOUER.
UN Bureau au 1er rue du Camp No. 3; s'adresser à (3 nov—6) T FELLOWS.

TRAITES sur Paris, à vendre par
18 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par
J. VATINEL,
17 nov 21, rue Conti.

TRAITES sur New-York, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
17 nov Rue de Chartres, N. 19.

TRAITES sur Boston, à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

TRAITES sur New York, à vendre par
MARTINEAU, CRUGER & Co,
18 nov 12, rue Bienville.

TRAITES sur la Mobile [...] jours, en [...] vendre par ANDREWS & BROTHERS,
nov 8 19, rue de Chartres.

TRAITES sur Paris, à vendre par
J. LEBLANC & Co,
7 nov rue Royale, No 11.

LETTRES DE CHANGE sur Paris et [...] deaux, à vendre par R. A. LEFEVRE,
15 nov—1m 31, rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par A. ST. GEORGES.
14 nov

CHECKS sur la Mobile, par sommes convenables aux acquéreurs, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

DOUBLONS [...], à vendre par
J. ROBERT & Co,
11 nov rue Bienville, No. 47.

A VENDRE—Un [...] à Mandeville, et [...] S'adresser à
12 juil B. MARIGNY

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juillet BERNARD MARIGNY.

CHEVAUX.—[...] de chevaux [...] à vendre par LABADIE & JACQUET,
14 nov rue de la Levée, No. 30.

CHARBON—300 boucauts Charbon de Sunderland, en débarquement du navire North Star, et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS,
17 nov 51, rue de Camp.

[...] ou commandans de bateaux à vapeur [...] feu du coucer dans un port, qu'il l'avait permis au bateau aura été signalé par les inspecteurs, pour avoir été surchargé, ou pour avoir eu le cercle arrivé à une proximité dangereuse des feux des fourneaux ou des chaudières, ou à bord duquel il aurait été commis quelqu'autres actes tendant à augmenter les risques ordinaires sur le bateau ou la cargaison, le capitaine du dit bâteau ne sera plus admis à être assuré par les compagnies d'assurances ci dessous et il sera donné avis aux consignataires qu'il ne sera pris à l'avenir aucun risque soit sur la cargaison ou sur le bateau qu'il aurait commandé ou dont le contrôle [...] des dits capitaines et les polices déjà données, ne seront pas considérées comme couvrant de tels risques.

Cette détermination sera maintenue quelques soient les prétextes ou excuses alléguées.

J. K. West, président de la Compagnie d'assurance de l'Etat.
A. Dupuy, président du Merchants insurance Company.
Charles Harrod, président du Mississippi Marine et fire insurance company.
Thomas Barrett, président de Atlantic Marine & fire insurance Company.
L. Matthews, président Western marine et fire insurance Company.
L. H. Turner, président Louisiana insurance Company.
Chs. Briggs, président Eagle insurance company.
W. G. Hewes, président Commercial insurance Company.
R. O. Pritchar, président Ocean insurance Company.
12 nov—15

$100 DE RECOMPENSE.
Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.
SECTION 26 DE LA CHARTE.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.
Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, edifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un ou l'autre.

[...] que des personnes mal intentionnées, ont [...] à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (raile), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie
GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 16 Novembre 1836.
LA Direction nommera un commis au change, le jeudi, 24 du courant.
17 nov J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2. 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr	Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin

MANOEUVRES.—Quinze ou vingt bons Manoeuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable, dans le service de la Compagnie de navigation d'Orléans.

S'adresser au gardien au Bayou St. Jean et au Bureau de la compagnie au Bassin Carondelet.
J. H. HOLLAND, Président.
27 oct

ON DEMANDE cent manoeuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieux est très salubre, et ils sont garantis d'être long tems employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
8 oct PETER MURPHY.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.
CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons. Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 1dec 6

PAPIERS PEINTS POUR TENTURES.
ARRIVE'S récemment de France par le Marengo, chez CHEVALIER, *peintre et marchand de papier*, rue de Chartres, encoignure Jefferson, No. 73, en sujets historiés:
Bataille d'Austerlitz,
Le Parc Français,
Le Jardin,
La Grande Chasse anglaise,
Les Quatre Saisons,
Paysages.
Il se charge du collage et de la peinture des appartemens. 14 nov—6

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No. 50.
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci-dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur méritera le patronage du public en général.
25 oct—1m F. PRADOS & J. P ARNAUD

20 piastres de Récompense.
Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaïque, âgé de 60 ans, fortement constitué et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et se faisant passer pour libre.

Il appartenait ci-devant à feu Daniel Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday. Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut; il a de petites et bonnes dents, parait souriant quand on lui parle, un peu boiteux, le visage très noir et marqué de quelques petites cicatrices, cheveux gris et petites gravelles de même. Les bouts de ses doigts ayant été gelés, ses ongles sont de couleur brun foncé.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 20, rue Saint Louis 28 oct

$10 DE RECOMPENSE
PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petite favoris roux, cheveux crépus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, ou le ramènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont [...] de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
F. EDMOND FAZENDE.

CHEVAL EPAVE.
DANS la nuit de mardi dernier, [...] du courant, un Cheval sorrel, [...] ayant la marque sur la cuisse gauche F. B. les trois pieds blancs, et du blanc au front. Une récompense de $10 sera payé à celui qui ramènera le cheval à
FRANCOIS FRELEAUX.
17 nov—3 auprès du [...] faub. Ste. Marie.

[I]l a été conduit au syndic de Gentilly les animaux [ci-]dessus nommés:

Un Cheval bay, marqué No 16 avec deux petites taches blanches sur le [...], quelques petites [...] blanches au [...] et [...] au front.

Un Cheval [...], [...] blanches sur le dos, et quelques petites blancs au front, un pied de derrière blanc.

Les propriétaires des dits animaux sont priés de venir les réclamer en payant les frais. Le lieu du dépôt est sur l'habitation de Mr. C Kernion à Gentilly. Si d'ici au 20 de ce mois les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus à 4 heures de l'après midi sur le lieux conformément à la loi.
14 nov. A. BERGUES, Syndic Gentilly

CHEVAUX EPAVES.—Conduits à l'écurie rue St.-Pierre [...] Trémé, arrêtés par la garde de ville [...] présent.

Un cheval [...] avec les quatre jambes noir [...]

Un cheval noir avec une petite tache blanche sur le front.

Si les dits chevaux ne sont pas reclamés dans les [...] jours à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, samedi, le 19 du courant.
8 nov J. PENAS Cap. de la garde.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[...] Cour des Preuves [...] Succession Drouet [...] conformément à un décret de [...] la Paroisse de Jefferson en date du 25 Octobre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les lots de terre et l'esclave ci-après décrits dépendant de la succession de Jean Baptiste Drouet, décédé, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, de cette paroisse, désigné par le No 5 sur un plan particulier fait par N. Hilleaux, ingénieur civil, en date du 19 mai 1836, qui sera exhibé à la susdite Arcade quelques jours avant la vente. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes—ensemble les bâtisses et autres dépendances.

2. Un autre lot de terre, touchant à celui précédement décrit, désigné par le No 4 sur ledit plan, et mesurant 30 pieds de face à ladite rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pied 10 pouces et 3 lignes, borné d'un côté par le susdit lot No 5, et de l'autre par le No 3 dudit plan—ensemble les bâtisses et autres dépendances.

3. Un nègre nommé HONORE, âgé d'environ 25 ans.

Conditions.—Le prix d'adjudication payable à trois, six, et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré, que lorsque les billets auront été fournis, mais n'en sera pas moins aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, P. DUGUE, Juge.
26 Octobre, 1836. 3pe

AVIS D'ELECTION.
LES électeurs du 1er. district de la 2me. Municipalité, et ceux du 4me. district de la 3me. Municipalité, sont prévenus que l'élection d'un membre au jury de police de la paroisse d'Orléans pour chacun des dits districts aura lieu le lundi 28 du courant savoir;

Dans le 1er. district de la 2me. Municipalité (la dernière election n'ayant pas eu lieu) à la cour du juge T. N. Morgan sous l'inspection du juge Morgan et M F. Haynes

Dans le 4me. district de la 3me. Municipalité en remplacement de M. B. Fleytas démissionnaire, chez M. J. J. Buss sous l'inspection de Messrs. Emanuel Roux et Nicolas Fortin.

Les votes conformément à la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi
CHARLES MAURIAN.
17 nov Juge de Paroisse.

LOTERIE.
Virginia, Wellsburg, Classe No. 7, pour 1836,
Tirée à Alexandrie le 5 Nov attendu samedi, 19 Nov.
CAPITAUX:
$30,000, 10,000, 5,000, 3,000, 2387½, 2,000, 1,900, 1,800, 1,700, 1,650; 2 de 1,500; 3 de 1,300; 5 de 1,250; 200 de 500 &c.
Billets $10, moitié $5. S'adresser à
YATES & McINTYRE,
15 nov Nouvelle Orléans.

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
APPROUVE' LE 21 MARS 1833.

Classe No. 1, pour 1836,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1 PRIX de	$12,000	1 PRIX de	$4000
1 "	3,000	1 "	2000
1 "	1,170	10 "	1000
20 "	500	25 "	300

Il y aura en outre 180 prix de 130 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 3780 de dix piastres et 23,456 de cinq piastres.

Les billets sont seulement de **cinq piastres**, coupons en proportion; paquets de 25 billets 125 gr. rantis devoir tirer $60, et pouvant tirer **les quatre plus hauts prix.**

Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
14 nov—6m A. K. MEAD, Directeur.

Nouveautés,

BINOCHE FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils feront le lundi, 7 de ce mois, l'ouverture de tous leurs articles de goût et nouveautés en tout genre, qu'ils reçoivent de Paris, par le Marengo et le Coriolanus

No. 133, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 3 nov

L'AGENT du soussigné, M Casbergue, est de retour de son voyage d'Europe avec un assortiment complet de linge fait, consistant en habits, lévites, surtouts, manteaux, pantalons, gilets de dessous, stocks, cravates, gants, stocks en soie, paraplules à poignées, bretelles élastiques, chapeaux de soie, équipemens militaires, tels qu'épaulettes, dragonnes en or, épaulettes de laine rouges, dragonnes de laine rouges, plumets, sabres, épées, équipemens complets de chasseurs, et une variété d'autres articles.
LOUIS A BARBARIN,
7 nov—a Rue de Chartres, N. 103.

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue de Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept—

A. LAFERRIERE LEVESQUE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. ROUMAGE et E HERBAULT, ou à M. J. L CARPENTIER, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an,1p

THEODORE MOREAU, coëffeur de Paris élève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'arriver par le Marengo, avec un assortiment choisi de coiffures des dernières modes, de parfumerie, deurs artificielles, &c.

Son magasin est rue St. Pierre, No. 74, entre Royale et Bourbon. 12 nov—

ON a besoin d'une femme blanche, accoutumée à garder des enfans, et sachant passablement coudre. S'adresser au No. 182, rue du Canal. 14 nov

ON DEMANDE un Francais, s'entendant à vendre dans un magasin.
ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—a

T. MOSSY Jr. a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a ouvert au No. 36, rue de la Vieille Levée, un magasin de GROCERIES, et vend en gros et en détail, à des prix très modérés. Il offre en ce moment:

50 barriques Vin rouge, de Bordeaux, divers crus,
20 tierçons Vin blanc Haut Sauterne, 1832,
300 caisses Vin rouge St. Julien, St. Estèphe, &c.
100 caisses Salaisons assorties,
200 paniers Anisette de Bordeaux,
100 paniers Huile superfine,
500 Jambons de Cincinnatti,
100 sacs Café de la Havane,
20 barillets Beurre du nord, Blanc de baleine,

Liqueurs assorties, Sirop ditto, Eau-de-vie de Cognac, Rum de la Jamaïque, caisses Cherry, première qualité, Bœuf en bar'ls, Thé, Tabac en balles de 100 livres, Bouteilles vides, Cigarres de la Havane, qualité supérieure, &c.
14 nov—8 T. MOSSY Jr.

AVIS.—La Compagnie des Gardes d'Orléans a besoin de trois ou quatre Tambours—nègres ou mulâtres. S'adresser au capitaine, ou au sergent-major. 8 nov—15

AVIS.—Mr. ISIDORE QUADRAS informe le public et ses amis qu'il fera aujourdhui, 17 Nov. l'ouverture de sa maison, où l'on trouvera à toutes heures de la journée et de la nuit Chocolat, Thé, Café au lait, Lait, &c., et espère que par son zèle, il méritera l'encouragement du public. Sa maison est située à l'encoignure des rues de Chatres et St Pierre, vis à vis de la Place d'Armas 17 nov—6

AVISO AL PUBLICO.
D. ISIDORE QUADRAS—participe al publico y a sus amigos, que hoy por la mañana, 17 de noviembre, se va abrir su casa, a donde se encontrara de dia y de noche, Chocolate, Té, Café con leche, leche &c. Espera [...] merecer [...] de un publico generoso. La casa está a la esquina de las calles de Chartres y de San Pedro, en frente de la Plaza de Armas. 17 [...]

FLEURS ARTIFICIELLES.
A VENDRE, rue des Ursulines, no. 70, près de la rue Royale, en gros et en détail.
TARAGNAT, marchand.
17 nov—1

PERDU—Un Billet tiré par I. J. Green, à l'ordre de, et endossé par Messrs. Hermann, Briggs & Co, daté du 7 juillet 1836, à 6 mois, pour $1,[...], 36 cts, et aussi endossé par Saml. Hermann & Son et les soussignés, fut perdu hier en allant de la rue Toulouse à la rue des Magasins; l'on suppose dans la rue Conti. Le paiement en étant arrêté, celui qui l'aura trouvé est prié de vouloir le remettre aux soussignés
L. MILLAUDON & Co.
16 nov—6 77, rue Royale.

A VENDRE—Deux ILETS situés au faubourg Jackson, derrière cette ville, l'un entre le chemin de la Métairie et les rues St Louis, St. Antoine et Toulouse, et mesurant trois cent soixante pieds de face au dit chemin de la Métairie, sur une profondeur irrégulière, et l'autre, entre les rues du Canal, St. Patrick, Bernadotte et les propriétés Gossland et Sinot, mesurant trois cent cinquante pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur irrégulière.—S'adresser à [...] courtier.

N. B. Il offre de plus [...] et grandes propriétés. [...] nov—6

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés en, s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. [...]

BISCUIT—150 barils [...] biscuit au beurre [...] et à vendre par
16 nov Jas. S. SLOAN, Rue Poydras No. 34.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 20 Octobre 1836.
CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, Dimanche 20 Novembre, à dix heures du matin, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandants les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies ainsi que les officiers de l'état major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions dûment assermentées et enregistrées [...] conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Chaque commandant de compagnie devra, au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place pour former la grille et établir des factionnaires à chacune de ses portes

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion de la Louisiane.
20 oct D. AUGUSTIN, Aide de Camp.

CAVALERIE D'ORLEANS, 1814-15.
LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 Novembre courant, en tenue d'hiver, armement et équipement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, à 6 heures précises du matin. Par ordre du capitaine H. Andry.
JH. CUVILLIER,
15 nov maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.
L'ESCADRON montera à cheval Dimanche, 20 du courant, et se réunira à 9 heures précises du matin, à la place du Cirque, tenue d'hiver.
Par ordre du commandant.
A. LABOURDETTE,
17 nov maréchal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS!
LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour revue d'inspection, armement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine,
ED. PLANCHARD,
15 nov maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE—Le bataillon prendra les armes dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Armement complet avec sac sur le dos.
Par ordre, A. SCHEIBBE,
14 nov adjudant major.

Grenadiers d'Orléans.
ATTENTION!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures et demi du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, uniforme d'hiver.
Par ordre du capitaine.
16 nov C.-A. LABUZAN, serg. maj.

VOLTIGEURS, attention!—La compagnie prendra les armes, pour une revue d'inspection, dimanche 20 du courant, à 8 heures du matin, au rendez-vous ordinaire, équipement complet, pantalons bleus. L'appel se fera à 8 heures et demie précises.
Par ordre du capitaine
14 nov M. ROUDEZ, sergent major

Gardes d'Orléans—Attention!!!
Vous prendrez les armes Dimanche 20 novembre prochain, à 8 heures precises du matin, conformément à la loi. Lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet habit, pantalons bleus.
Par ordre du capitaine.
GUSTAVE CRUZAT,
11 nov—12f Sergent major.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.
LA compagnie prendra les armes le 20 de ce mois, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire; l'appel se fera à 6 heures: équipement complet, tenue d'hiver, pour l'inspection du Brigadier.
Par ordre du capitaine Grivot.
EUG. DEFOUAN,
9 nov Sergent-major.

CAZADORES DE ORLEANS—La compañia se reunirá el domingo, 20 del corriente, á las 8 y medio en punto de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon de paño azul, para una revista de obligacion, encargando la mas exacta asistencia á todos los individuos. La reunion esquina Sn. Felipe y calle Real.
De órden del capitan y rebajo del sargento primero,
14 de nov F. A. GARCIA, sarg. 2°.

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 et 15.—Attention!
La compagnie, prendra les armes et se réunira dimanche 20 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Le rendez vous au lieu ordinaire, équipement complet, pantalons bleus.
Par ordre du capitaine.
15 nov. F. NICOMEDE, Sergent Major.

CARABINIERS D'ORLEANS—La compagnie prendra les armes, dimanche prochain, 20 du courant, à 8 heures précises du matin, au lieu du rendez-vous, habillement d'hiver, pour revue d'inspection.
Par ordre du lieutenant commandant,
14 nov LOUIS EGLOFF, sergent major.

JAGER ACHTUNG.—Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert sontag morgen's um 8 uhr pracis (den 20, November) in voller uniform am versammlung's latz beyzuwohnen, um einer inspection Revue beyzuwohnen.
Aus Befehl des Hauptmann
15 nov. F. MULLER, Fourrier.

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et se [flatte] toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Donne. 8 oct

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement

Docteur B. a exercé à Vienne et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 108.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.
TIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. [...] octobre

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
LE Cours de la farine fraiche est aujourd'hui de dix piastres et demie par baril; d'après le tarif les boulangers doivent donner pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 14 du courant, trente onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, de plus.
Nlle Orléans, le 14 novembre 1836.
14 nov D. PRIEUR, maire.

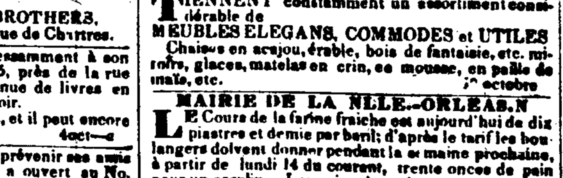

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 180.
1 nov—1m

M. FRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Musique, rue du Camp.
2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses [conditions], s'adresser rue Gravier, No 119.
3 nov—3m

Nouveau Magasin de Comestibles,
Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis-à-vis le magasin de Mrs. Peyroux & Aymar.
A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant de Bordeaux et du Havre, [...]: Saucissons de Lyon; sardines à l'huile; [...], mécaronis, vermicelles, [...] rouge et blanc en caisses, de différentes qualités; vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en vases de porcelaine et en bouteilles; guinolet, anisette de Champion; fruits à l'eau de vie; cerises [...], huile d'olive; prunes d'Ente, par caisses de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et damejeannes; absinthe Suisse.
18 nov— J. NORES.

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. R. B. DONNELLY,
2 sept—a rue Bourbon, No. 5

Succession de Vve. Chesne.
PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Victor Amédée Mirbot exécuteur testamentaire de feu Rosalie St Amant décédée veuve de Philippe Chesne, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
nov W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PIANO à vendre. S'adresser rue Bourbon, no. 113. 16 nov—3

[...] vingt [...] de novembre [...] à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Dame Marianne Bourgeois, décédée veuve de Guillaume Gros, l'esclave et la propriété foncière ci-après décrites, savoir:

1o. Une négresse, nommée Césaire, d'environ cinquante ans, un peu blanchisseuse, cuisinière, bonne domestique; (elle a été, il y a quelques années, sujette au mal de mère.)

2o. [...] un terrain, ayant quarante cinq pieds en [...] de face sur cent-vingt pieds de profondeur, situé rue St. Pierre au faubourg Ste. Marie, entre les rues Gravier et Perdido, borné d'un côté par madame Huet et de l'autre par le Dr. Rice, avec une maison briquetée entre poteaux, cuisine et dépendances.

Conditions de la vente: l'esclave payable à six et douze mois, et la maison et le terrain à un et deux ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque, et tirés en cinq coupons pour chaque terme.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 oct.

SUCCESSION de Newton—Vente par le register des testamens.—Mercredi, trente Novembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 16 février 1836, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Phineas Stewart Newton, le tiers indivis de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg La Fayette, paroisse de Jefferson, désigné sous le no 2, sur un plan particulier; ledit lot ayant, mesure anglaise, 25 pieds de face au chemin public, ou rue de la Levée, entre les rues Adèle et Joséphine; sur 186 pieds 8 pouces et demi de profondeur du côté d'en haut, où il attient à la propriété de Patrick Dayley, 185 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur du côté d'en bas où il attient à la propriété de Daniel Boyle, et 24 pieds 9 pouces 3 quarts de largeur dans le fond, où il attient à la propriété de John Leiner, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; ledit lot de terre faisant partie des îlets désignés sur le plan original audit faubourg par les nos. 4 et 5.

Et à la même heure et au même endroit il sera vendu l'intérêt de l'autre copropriétaire de deux tiers indivis du dit lot de terre. Conditions de la vente: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, rég de testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Joseph B Marks, aux frais de l'acquéreur. 27 oct

SUCCESSION DE LACLOTTE, F. C. L.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, le septième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour de Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Jeanne Laclotte, les esclaves et la propriété foncière suivants.

ESCLAVES.
Edy ou Judith, négresse de dix sept ans.
Moses, enfant de huit ans, négrillon/orphelin, frère de Judith.
Louise, négresse de quinze ans.
Toussaint, mulâtre âgé de vingt-huit ans, arrimeur.

BIENS FONDS.
Deux terrains rue d'Amour au faubourg Marigny, entre les rues Poëtes & Musique, l'un désigné par le No. *Trois cent quinze* sur le plan général du Faubourg Marigny, deposé chez Christy, Notaire, et mesurant cinquante pieds de face à la rue d'Amour sur cent vingt pieds de profondeur, mesure Française; avec des pieux pour entourage, et du reste entièrement vide.

Et le second, désigné par le numéro *trois cent seize*, attenant au précédent, et mesurant soixante pieds de face à la rue d'Amour sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesure Française, avec une méchante barraque.

Conditions de la vente. Les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, les esclaves Edy et son frère Moses seront vendus ensemble et la propriété foncière un cinquième comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers, Not. Pub. aux frais des acquéreurs.
5 nov

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, le douzième jour de Décembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ci-après décrite

Trois certains **Lots de Terre**, situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf," sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1836, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. lot No. "Huit" est contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure américaine (étant la même propriété que ledit défunt l'acquit de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent trente quatre.)

Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 nov

SUCCESSION DE LOUIS FOUCHER.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi le vingt-cinquième jour de Novembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, En vertu d'un jugement rendu le 31 Mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans le procès numéro *neuf cent quatre-vingt quatorze* (994) sous le titre de: "succession de Louis Foucher—Marie Anaïs Saulet contre les héritiers de L. Foucher;" et aussi en vertu d'un Ordre de la dite Cour des Preuves, en date du 6 Octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre feu Mr. Louis Foucher et la Dame Marie Anaïs Saulet, sa veuve, les esclaves et biens fonds suivants, savoir:

ESCLAVES.
1. *Marie Louise*, négresse créole, âgée d'environ trente-six ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse, bon sujet, avec son enfant nommé *Denis*, âgé de 3 ans.
2o. *Charles*, nègre africain, âgé de trente-six ans, nègre de champ.
3o. *Célestin*, nègre créole, âgé de vingt-deux ans, charretier, un peu jardinier.
4o. *Henri*, nègre créole, âgé de vingt-un ans, bon presqu'à tout.
5o. *Auguste* nègre créole de vingt sept ans, bon cocher et palfrenier, domestique de premier ordre.
6o. *Victor*, nègre Américain, âgé de dix-sept ans, domestique de maison.
7o. *Joséphine* griffone créole âgée de seize ans, couturière, domestique de maison, et son enfant Carmélite de sept mois.
8o. *Anne* mulatresse Américaine âgée de quarante ans bonne couturière.
9o. *César* nègre créole fils de Marie Louise âgé de seize ans, domestique de maison.
10o. *Black*, nègre Américain, âgé de vingt cinq ans, bon manoeuvre.
11o. *Edime* négresse Africaine âgée de cinquante un ans, blanchisseuse.

BIENS FONDS.
1o. Les quatre cinquièmes (l'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. veuve Louis Foucher) d'un islet complet situé au faubourg Saulet désigné par le no. 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Melicerte et Annunciation; avec les bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Un demi terrain rue Royale entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une cuisine à étage; les dites bâtisses en mauvais état.

3o. Les Bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No. 1 de l'islet 18 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.

4o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 14 de l'islet 18 au dit Faubourg faisant face à la rue des magasins.

5o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 2 de l'islet 20 au dit faubourg faisant face à la rue des magasins.

6o. Un terrain au faubourg Saulet, désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face à la rue de la levée sur cent vingt pieds de profondeur borné du côté d'en haut par le terrain No. 19 et du coté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mme. veuve Foucher.

7o. Les Trois quarts d'un terrain au même Faubourg Saulet, ayant quatre vingt deux pieds et six pouces de face sur la rue Hunter côté nord entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas, sur trente six pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. J McDonogh et de l'autre côté par Mr. Harvey. Nortel et dans la profondeur par la propriété propre à Mme. veuve Foucher, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

8o. Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terre au dit Faubourg Saulet, composée des lots Nos. [...] et 4 de l'islet dix au dit Faubourg.

9o. Une portion de terre située au faubourg Robin dit Lacourse, composée de deux terrains désignés sous les Nos. 5 et 6 de l'islet No 22. Le terrain No. 4 ayant soixante pieds de face à la rue des Pacaniers sur cent vingt pieds de profondeur, et le terrain No. trois ayant une forme irrégulière ou triangulaire renfermé entre la rue Pacaniers; le terrain No. 4 ci-dessus décrit et la ligne du faubourg Saulet conformément au plan du dit faubourg Lacourse.

10o. Les bâtisses construites sur un terrain au faubourg Saulet désigné sous le No. 15 de l'islet 21, ayant quarante pieds de face à la rue Melicerte sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions de la vente. Les esclaves payables moitié comptant et la balance dans un crédit d'un an; et les biens fonds moitié comptant, et la balance dans un, deux et trois ans, le tout pour billets endossés à satisfaction et divisés en autant de coupons que les vendeurs exigeront, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. Les Actes de vente seront passés devant L. H. Féraud, Not. Pub. aux frais des Acquéreurs.
24 oct

[...] et Saint Louis, [...] en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix neuf d'octobre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue François Raphaël Bernabé, femme de couleur libre, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Toulouse, dans l'ilet renfermé par les rues Toulouse, des Remparts, St. Louis et Bourgogne, ayant trente pieds de face à la dite rue Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur, sur lequel se trouvent quelques bâtisses en bois de peu de valeur.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le no. trois [...] vingt, et mesurant au pied français soixante [...] à la rue St. Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à six, [douze] et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction [...] portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits [...] billets doivent porter intérêt à raison de dix pour cent par an à dater de leur échéance en cas qu'ils ne soient pas payés alors, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 oct

SUCCESSION GARCIA, h. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, le deuxième jour du mois de Décembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Garcia, homme de couleur libre, et pour compte de la communauté qui a existé entre le dit défunt et sa veuve Mercelite Barthé, la propriété foncière, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Baronne entre les rues Girod et Hevia, ayant trente pds. de face à la dite rue Baronne, sur cent six pieds de profondeur, mesure française, avec une maison basse, briquetée entre poteaux, cuisine en bois et autres dépendances attenant d'un côté à la propriété de Fanchette Bernard, et de l'autre à celle des héritiers de Jean Louis Bernalier.

Conditions: Payable un quart comptant, et les trois autres quarts à un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété: Il est expressément stipulé que possession ne sera donnée à l'acquéreur que le premier Janvier mil huit cent trente sept, et que l'acquéreur néanmoins sera tenu de remplir les conditions de la vente à partir du jour de l'adjudication.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Theod. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 oct

SUCCESSION GRAVIER—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Le lundi cinq décembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites:

1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville dans l'ilet compris entre les rues St. Paul, St. Pierre, Commune et Gravier, mesurant en [pied] américain trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue St. Pierre sur cent vingt-neuf pieds et six lignes de profondeur, et mesurant trente-trois pieds de large dans le fond, sur lequel se trouve une vieille maison en bois; ledit lot de terre est borné du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à M. Pierre Debuys et du côté de la rue Commune par la propriété appartenant à M. Sharp.

2o Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues du Cirque, Philippa, Julie et Girod, mesurant trente pieds de face sur ladite rue du Cirque, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur mesure française et commençant à la distance de cent vingt sept pieds de l'encoignure des rues du Cirque et Girod.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothéque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
W F. DUPLESSIS,
4 nov Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente pardevant Félix Grima notaire public, aux frais des acquéreurs

SUCCESSION DE ELLEN B. PEIRCE.
VENTE par le Register des Testamens. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt-deux octobre 1836, et rendu dans l'affaire intitulé. "L. Peirce contre le mineurs Shields, héritiers de Ellen B. Peirce:" Il sera exposé en vente publique à l'encan, à l'effet d'effectuer un partage. le jeudi, premier jour du mois de Decembre 1836, à midi, à la Bourse de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant conjointement à Levi Peirce, et aux héritiers mineurs de feu Ellen B. Peirce, décédée épouse du dit Levi Peirce; (lesquels mineurs sont issus du premier mariage de la dite Ellen B. Peirce avec feu Thomas Shields) savoir:

1o. Un ilet, situé dans les derrières du faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, et désigné sous le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville le six février 1835, et déposé en l'étude de Carlile Pollock. notaire public de cette ville; mesurant, le dit ilet, 208 pieds cinq lignes et demi de face à la rue Brainard, deux-cent- soixante-dix-sept pieds huit pouces et demi sur la ligne d'en haut, qui le sépare du faubourg Livaudais, 277 pieds sur la ligne d'en bas, qui le sépare de l'ilet No. 7, et deux-cent-vingt-huit pieds quatre pouces et une fraction sur la ligne du fond, qui le sépare de l'ilet numero an.

2o. Et un autre ilet, situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson susdite, désigné par le numero "cent vingt quatre" sur le plan du dit faubourg, déposé au greffe de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville; et mesurant, le dit ilet, cent-quatre-vingt dix pieds six pouces de face à la rue Bacchus ayant la même façade sur la rue Apollon, trois-cents pieds sur la première rue, et trois cents pieds sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette.

Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et devant être divisés par coupons à la convenance des vendeurs; et si aucun ou tous les dits billets n'étaient pas payés à leur échéance, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an du jour de leur dite échéance jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans pour cela donner aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS
Register des Testaments.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 oct.

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.
VENTE par le Register des Testaments, Samedi le vingt-sixième jour de novembre 1836, à dix heures du matin, dans la rue St Philippe, entre les rues St Claude et Tremé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre, en date du neuf de Novembre, 1836, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu François Porée. h. c. l. consistant en meubles meublans, des quelques hardes, livres, bijouterie un peu, et des outils des charpentiers, etc.

Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Register des Testaments.

SUCCESSION DE POREE, H. C. L.
COUR DES PREUVES.—Vente par le régistrer des testamens.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du neuf Novembre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, le vendredi, seizième jour du mois de Décembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu François Porée, h. c. l., les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Louise, négresse âgée d'environ vingt-six ans, un peu blanchisseuse, cuisinière et repasseuse et domestique de maison.

2o. Nancy, négresse âgée d'environ trente et un ans bonne blanchisseuse et passablement bonne repasseuse et ses enfans, nommés Daniel âgé d'environ neuf ou dix ans, Judith négritte âgée d'environ quatre ans et un autre enfant à la mamelle âgé d'environ un mois. On ne connait aucun défaut à ces esclaves, mais on ne les garantit pas.

Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 nov Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des Acquéreurs.

Succession de Livaudais, f. c. l.
VENTE par le Register des Testamens. Lundi, le vingt-unième jour du mois de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du quinze d'Octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feue Marie Thérèze Livaudais, f. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le numéro trois de l'ilet numéro quarante-trois, ayant mesure française, soixante pieds de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur; lequel terrain a été acquis par la défunte de Mr Jacques François Enoul Livaudais, suivant acte passé le dix sept Septembre mil huit cent dix-huit, devant Marc Lafitte, alors notaire en cette ville.

Conditions de la vente: La moitié comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N B.—L'acte de vente sera passé devant Hugues Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 oct

Succession de William Sacer.
PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de William Sacer, et à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à présenter leurs comptes au soussigné, Rég. des Testamens et administrateur de la susdite succession, dans les dix jours qui suivront la présente notification, afin que les fonds entre ses mains puissent être distribués entre qui de droit.
W F C DUPLESSIS.
[...] nov Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que William H. Simmons a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John C Egan, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
14 nov W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

[...] dans la [...] municipalité.

Il sera vendu aux enchères, à la Bourse des Négociants, rue Royale, lundi 5 décembre à SEPT HEURES DU SOIR,

LES MAISONS DE RESIDENCE ET MAGASINS SUIVANS:

1o. **Cette belle maison de résidence** à trois étages avec magasin dans le bas, située rue Bienville, entre les rues de Chartres et Royale, bâtie il y a peu d'années par Mr Thomas Toby, très commode pour une nombreuse famille, et en très bon état. La maison est occupée par Mr. James Caroll, conformément à un bail qui expirera le 31 octobre 1839, à raison de $1200 par an; ledit sieur C. s'engageant à la tenir en bon état et à ses frais. Le magasin est occupé par Mr. E. Sainet, à raison de $50 par mois.

2o. **Ces trois nouvelles et belles maisons de résidence**, situées au bas de la rue Conti et maintenant occupées par Messrs. Jas B. Walton, James Hopkins, et Wm. Henderson. Ces maisons ont été bâties il y a environ deux ans, sous l'inspection du propriétaire. La charpente et les planchers sont presqu'entièrement de cypres rouge coupé dans la cyprière de Mr. Pandelli, et la maçonnerie a été confectionnée de la manière la plus solide. La distribution de ces maisons est comme suit: salon, salle et salle à manger, cabinet au rez-de chaussée, trois chambres avec cabinets au 2nd. étage, et trois chambres dans la mansarde; le tout fini dans le genre le plus moderne, avec portes à coulisses; manteaux de cheminée en marbre et grates, au 1er. et au 2d. étages, et des grates dans les mansardes. Les édifices de la cour de chacune, sont divisés en une grande dépense, chambre à repasser, cuisine, fourneau et autres commodités au rez-de-chaussée, et un cabinet vitré à linge et trois chambres à domestique et autres commodités au 2d. étage; sur l'arrière de chaque maison, il se trouve une remise, écurie, grenier à foin, etc. un excellent puits avec une pompe et une citerne contenant 2500 gallons dans les cours, qui sont carrelées en pierres de Yorkshire de la meilleure qualité, ainsi que les banquettes en face.

Ces MAISONS sont louées à bail aux diverses personnes qui les occupent jusqu'au 31 octobre prochain au prix de $1400 par an.

3o. Les Magasins qui se trouvent derrière les propriétés ci-dessus mentionnées ainsi que l'usage de la cour et de l'allée en commun, avec les dites maisons et huit maisons sur la rue des Remparts. Pour plus amples renseignements on peut se référer au plan qui sera exposé à la Bourse des Négociants, dans peu de jours. Les magasins sont loués à Messrs. Henderson & Gaines, à raison de 50 piastres par mois.

Comme le but du propriétaire en vendant est de lui faciliter les moyens de faire des améliorations sur d'autres propriétés, il s'engage à ce que la vente sera faite sans cours enchère, se réservant d'arrêter la vente, après que le premier lot aura été adjugé, si le prix ne lui convient pas.

CONDITIONS—1 et 2 ans en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour 100 par an: l'escompte ajouté à chaque billet, avec hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente pardevant Félix Grima, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.
14 nov—5t. le 19 26 et le 3 5 déc.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlet,

Sept lots de terre avantageusement situés au faubourg Tremé, conformément au plan dressé par Journot, architecte, le 19 mars 1836, exposé à la bourse.

1°. **Un terrain** situé à l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, mesurant 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue du bassin, sur 85 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue toulouse, ensemble avec la maison qui est dessus.

2°. **Trois terrains**, faisant face à la rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, numérotés 1, 2, et 3 ayant chacun 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face, sur 106 pieds 6 pouces 6½ lignes de profondeur, ces lots sont bornés par ceux appartenant ou ayant appartenus à M. C. Pilet.

3°. **Trois terrains** faisant face à la rue Toulouse entre les rues Marais et villeré, numérotés 1, 2, et 3, ayant chacun 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face, sur 106 pieds 6 pouces 6½ lignes de profondeur. ces lots sont bornés par ceux appartenant ou ayant appartenus à M. Bruno Portandez.

Conditions.—1/5 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par F. Grima Notaire public aux frais des acquéreurs. 14 nov

PAR JOHN M. BACH.
Grande vente de Meubles.
IL sera vendu samedi, 19 Novembre 1836, à 11 heures du matin, à l'Arcade de Banks,

Un grand assortiment de beaux meubles, consistant en side boards, avec les dessus en marbre et à colonnes; side boards unis; armoire; bois de lits en acajou et en mérisier; bureaux à toilette; chaises à rassoir en acajou; sofas; secrétaires; bibliothèques; tables à dîner, à cartes et pour salons en acajou; glaces à toilettes et autres, &c. 15 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu jeudi prochain 31 du courant, à midi, à la Bourse Hewlet:—

4 Terrains situés au faubourg Darcantel, dans l'ilet No. 73, bornés par le rail-road, et les rues Marigny, Manuel et Robin.

4 Terrains situés à Milnbourg, dans l'ilet adjacent à l'hôtel du Rail Road.

4 Terrains situés à Milnebourg, dans l'ilet No. 63

13	do	do	do face à l'avenue Edinburgh,
24	do	do	do dans l'ilet No. 280.

Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions.—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis Esq. n. p. pub. aux frais des acquéreurs. (18 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, 19 novembre 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et Saint Louis,

3 LOTS DE TERRE,
situés au faubourg Tremé, à l'encoignure des rues St Louis et Tremé, et près du bassin du canal Carondelet, le tout conforme au plan exposé à la Bourse.

Conditions.	$[...], payable le	18	Décembre 1836.
	$[...]	do 26	Mars 1837
	$[...]	do 26	Janvier 1838.
	$[...]	do 26	Juillet 1838.
	$[...]	do 26	Janvier 1839.

la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Wm. Y. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur. 18 nov

PAR JONAS ROBESON & Co.
Marchandises Sèches.
IL sera vendu samedi, 19 du courant, à dix heures du matin, au no. 110, rue de Chartres.
Une quantité de Marchandises sèches, quincaillerie, &c. 18 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 19 du courant, à dix heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte.
7 paniers d'Assiettes à bords bleus et verts; 15 boucauts sucre première qualité et 15 balles tabac.
18 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 19 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis à vis le marché aux légumes, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,
1 grande voile et un foc. 18 nov

Vente de Terrains à Pensacole.
LE *Pensacola Land Company*, prévoyant l'augmentation de la population de la ville de Pensacole a divisé une partie de ses terres en terrains propres à bâtir, et en offrira une partie en vente publique le premier lundi de décembre prochain.

Le rail-road de Pensacole à Columbus dans la Georgie, auquel on travaille en ce moment, aura une distance de 42 milles achevé par contrat au 1er. Déc. 1837; d'autres contrats seront faits pour continuer avec vigueur le chemin vers Columbus et Montgomerie; aussitôt l'achèvement d'une distance de 52 milles du chemin, on calcule qu'il sera tiré au moins 30,000 balles de coton de Montgomery, Conecuh et des comtés de Butler, Pike, Covington et Dale dans l'Alabama. Le chemin passe à travers un pays riche et fertile, (produisant au moins 200,000 balles de coton) tributaires de Pensacole, comme étant le marché qui lui offre le plus d'avantage.

Les relevés du chemin de Pensacole à Blakely dans l'Alabama, à une distance de 30 milles, ont été faits et démontrent les grandes facilités qu'offre le pays pour l'établissement d'un rail-road; ce chemin sera fait par contrat, et sera achevé aussitôt que possible, de manière qu'il sera ouvert une communication entre Pensacole et la rivière Alabama.

La PENSACOLA LAND COMPANY et le *Pensacola Association* sont composés de personnes intelligentes, respectables et possèdent de grands capitaux, résidant à Philadelphie, New York et Pensacole, et qui ont la ferme détermination de rendre Pensacole ce que la Nature l'a destiné à être, un grand marché commercial, en établissant des communications avec les riches régions de l'Alabama et de la Georgie.

Les Rail Roads qui sont déjà commencés et ceux qui doivent l'être, ouvriront une grande ligne de communications internes qui ne peuvent manquer d'être très favorables aux intérêts de Pensacole, et d'offrir de grands avantages aux personnes avec de petits capitaux, comme aux grands capitalistes, pour le placement de leurs fonds.

La 'Pensacola Land Company' a retardé d'offrir en vente aucune portion de ses terrains à Pensacole, jusqu'à ce qu'elle se fut assurée que les grands travaux qui pouvaient seuls donner de la valeur à ses terres, avaient été commencés, et se continuaient; l'augmentation en valeur sera en proportion de l'avancement des travaux du Rail Road, et de l'immense valeur qu'ils auront toute l'étendue de pays en communication avec Pensacole.

La Pensacola Land Company offrira en vente un grand nombre de terrains en décembre prochain, à des termes avantageux, s'engageant que la vente sera sans réserve et bona fide.

La vente aura lieu à Pensacole—Les conditions seront:

Un [...] comptant,
Un [...] à un an,
Un [...] à deux ans,
Un [...] à trois ans.
Un [...] à quatre ans.

En billets endossés à la satisfaction du consignataire et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

On peut se procurer des cartes lithographiées de Pensacole et des pays environnants dans la Georgie et l'Alabama, en s'adressant aux personnes suivantes:
James H. Lovell—Nouvelle-Orléans.
Fuller, Garner & Co.—Mobile.
Hon E. Oliver, comté de Conecuh—Alabama.
Geo Whitman—Montgomery.
Col. Lane, Limestone county—Alabama.
Gen. Geo Dyer, Tuscaloosa—Alabama.
Maître de poste, Natchez Mississipi.
Geo. A. Norres, Columbus Georgie.
Davis & Brooks et F V S Wilder—New York.
A. G. Jaudon—Philadelphie.
WM. H. CHASE.
Agent de Pensacola Land Company.

100 [...] à vendre par
3 nov—3 OGDEN & PILLIEUX